

DOSSIER CONSULTATION

MAPA DA EALIM 15 0002

La procédure de consultation utilisée est celle de la procédure adaptée, prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Les dispositions du CCAG relatives aux marchés publics de fournitures et de services connues à la date du lancement de la procédure sont applicables au présent marché.

Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) des Marchés Publics de fournitures courantes et services (**Arrêté du 19 janvier 2009** -JORF n°0066 du 19 mars 2009 et son annexe)

1/ Expression du besoin :

Fourniture de café et thé en capsules avec mise à disposition de machines pour le self du personnel et salles de réunions.

2/ Quantité :

Les candidats devront proposer des machines et des capsules adaptées aux quantités journalières ci-dessous indiquées.

Mise à disposition des machines :

- **Pour le self :**
- 1 machine pour 100 à 150 cafés ou thé par jour
- Branchement électrique
- Réserve d'eau intégrée
- Système à jeton

- **Pour les salles de réunion :**
- 10 machines pour 20 à 50 cafés ou thé par jour par machine
- Branchement électrique
- Réserve d'eau intégrée
- Dosettes thé et café

Le nombre de machines mises à disposition pourra être augmenté en fonction des besoins du Centre Hospitalier.

Les quantités indiquées représentent les consommations moyennes. Ces quantités sont données à titre indicatif. Toutefois, le Centre Hospitalier de Périgueux se réserve le droit d'augmenter les quantités à concurrence d'un budget maximum de 10 000€ HT par an.

3/ Variantes :

Pas de variante

4/ Durée du marché :

La durée du marché est de un an à partir de la date de notification du marché. Il sera reconductible 2 fois par période d'un an.

Conformément à l'article 16 du Code des Marchés Publics et du décret n°2011-1000 du 25 août 2011, la reconduction du marché est tacite, et le titulaire ne peut s'y opposer. Dans le cas de non reconduction, le pouvoir adjudicateur prend par écrit la décision de non reconduire, et ce, au plus tard, 3 mois avant l'échéance annuelle

5/ Exécution du marché :

La prestation sera effectuée impérativement au vu d'un document intitulé « bons de commande », signé par le Directeur du Centre hospitalier ou son représentant.

6/ Lieu d'exécution ou de livraison :

Centre Hospitalier de PERIGUEUX
Magasin UCP
81 Avenue Georges POMPIDOU
CS 61205
24019 PERIGUEUX CEDEX

7/ Critères d'attributions :

A partir des critères de jugement des offres pondérés de la manière suivante :

- 1/ Qualité des produits (30%)**
- 2/ Facilité d'utilisation et aspects pratiques de la machine (20%)**
- 3/ Présentation et emballage des produits (10%)**
- 4/ Prix (30%)**
- 5/ Délai de livraison (10%)**

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire.

Le candidat ne sera définitivement retenu qu'après production de divers documents conformément à l'article 46 du code des marchés publics.

Il s'agit :

1. Des certificats et attestations délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ces obligations fiscales et sociales (imprimé NOTI2 ou 3666).
2. La déclaration figurant à l'article D 8222-5 ou D 8222-7 et D 8222-8 du Code du Travail relative contre le Travail dissimulé.

Document à produire impérativement tous les 6 mois jusqu'à la fin d'exécution du marché.

Le candidat dispose d'un délai de 7 jours ouvrables (jour de demande exclu) pour produire ces documents. Dans le cas contraire, son offre sera rejetée et il sera fait appel au candidat placé en second et ainsi de suite.

8/ Date limite de remise des offres : Lundi 15 juin 2015 à 16 h 00.

9/ Délai de validité des offres : 90 jours

10/ Adresse où les offres doivent être remises :

*Cellule des Marchés
Direction des Achats
81, avenue Georges Pompidou
CS 61205
24019 PERIGUEUX CEDEX*

11/ Document à fournir :

Le DC2 ou un document équivalent

12/ Pièces constitutives du marché :

Le marché est constitué par les éléments contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante

1/ Un bordereau de prix

2/ Le présent cahier signé par le candidat

13/ Modalités d'établissement des prix :

Les prix de règlement s'entendent nets Toutes Taxes Comprises, franco de port et d'emballages au Centre Hospitalier de PERIGUEUX.

Pour Matériel et consommables

Les prix sont fermes pour la première période de 1 an.

La demande de révision des prix est laissée à l'initiative du titulaire du marché.

Les prix pourront être révisés chacune des 2 années suivantes selon les présentes modalités :

Par rapport au barème du titulaire

Le titulaire fera connaître par courrier avec Accusé de Réception, **au plus tard 4 mois avant l'expiration de l'année en cours**, les révisions de prix proposés à la baisse ou à la hausse au pouvoir adjudicateur. Au-delà de ces dates, les prix en vigueur seront reconduits.

Clause de sauvegarde.

Dans l'hypothèse d'une hausse de prix, si l'augmentation des prix NET proposés Hors Taxe est supérieure à 1,5%, après étude du marché et des conditions économiques, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire le marché, sans indemnité pour le titulaire.

14/ Délais et modalités de paiement :

Les paiements s'effectueront par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique et dans les conditions prévues à l'article 98 du Code des Marchés Publics.

Le délai maximum de paiement est fixé à **50 jours** à compter de la réception de la facture.

En cas de dépassement du délai global de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage

15/ Comptable assignataire :

Le comptable assignataire chargé du règlement des factures est :

Monsieur l'inspecteur divisionnaire
Trésorerie de Périgueux Etablissements Hospitaliers
80, avenue Georges Pompidou
CS 81 100
24009 PERIGUEUX CEDEX.

16/Renseignements d'ordre administratif et/ou technique :

Mlle ROUMAGNAC
Directeur des Achats
Tel : 05.53.45.27.78 (secrétariat)
Fax : 05.53.45.26.74
Mail : da.se@ch-perigueux.fr

17/ Attribution de compétences :

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent cahier des charges, le tribunal administratif compétent sera celui du domicile du Centre hospitalier de PERIGUEUX.

18/ Lieu où l'on peut retirer le dossier

Direction des Achats

Bureau Alimentation

81, avenue Georges Pompidou

CS 61205

24019 PERIGUEUX CEDEX

Le Dossier de consultation peut être téléchargé sur le site du Centre Hospitalier de Périgueux à l'adresse suivante :

Sur le site du Centre Hospitalier :

www.ch-perigueux.fr

« Marchés publics »

Ou

Sur la plate forme de dématérialisation :

[http://www.achatpublic.com /](http://www.achatpublic.com/)

« Salle des marchés » entreprises

Retrait des dossiers

N° de référence de la consultation : MAPA DA EALIM 15 0002

19/ Documentation et test :

L'offre devra être accompagnée d'une documentation complète des machines proposées accompagnées des fiches techniques des capsules.

Des tests pourront être réalisés à la demande du Centre Hospitalier de Périgueux.

20/ Données techniques :

La distribution se fera avec des tasses et des gobelets. Les machines doivent fonctionner avec une réserve car elles ne sont pas rattachées au réseau d'eau. Elles sont branchées sur le réseau électrique.

Les dispositifs de distribution les plus utilisés sont dans un self avec une fréquentation importante, il sera donc demandé un entretien préventif et curatif avec remplacement des machines si nécessaire.

Fait à Périgueux, le

LE CANDIDAT

Le Directeur des Achats

Mention manuscrite

"LU ET APPROUVE"

et signature

Anne-Marie ROUMAGNAC